



Indemnité d'occupation

Par **Nanou83200**, le **02/06/2022** à **16:56**

Bonjour

Mon divorce a été prononcé par le juge des affaires familiales le 12 décembre 2018

La maison m'a été attribuée il faut que je règle maintenant la soule et les indemnités d'occupation

Il me demande huit ans d'Indemnité d'occupation

A partir de quelle date calcule-t-on celle-ci?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **06/06/2022** à **17:37**

bonjour,

l'indemnité d'occupation est due à partir du jour où vous avez occupé privativement le bien indivis.

voir ce lien : [indemnité-occupation](#)

salutations